



Communiqué de presse

Montreuil, le 29 avril 2021

50/21

La CGT exige des conditions sanitaires adaptées pour un traitement digne des étrangers comme des salarié.e.s !

Depuis début avril, les salarié-e-s de la Zone d'Attente pour Personne en Instance de l'aéroport de Roissy font face à une forte augmentation de personnes maintenues sur le site, majoritairement en provenance d'Inde, avec en point culminant, l'arrivée de 40 ressortissants indiens non testés dans la nuit du 19 avril suivis d'une vingtaine le lendemain. La crise sanitaire qui touche ce pays, avec une croissance exponentielle du nombre de cas Covid, pousse ceux qui en ont les moyens à fuir leur pays. Depuis des mois, les conditions sanitaires des personnes maintenues dans la ZAPI ne cessent de se dégrader.

En effet, les locaux de la zone d'attente ne sont pas aérés. Les chambres sont partagées, ce qui rend la nécessaire distanciation impossible. Aujourd'hui, le nombre de personnes retenues atteint 130, alors que la capacité maximale de la ZAPI dans le contexte sanitaire Covid avait été fixée à 60 (1 personne par chambre hormis les chambres familiales) !

Dans ces conditions, la sécurité des salarié-e-s permettant l'accueil des migrants n'est plus assurée.

On est loin des préconisations nationales en matière sanitaire. Apparemment, ces règles ne s'appliquent pas en zone d'attente, alors que des personnes qui ont été testées positives ont pu y être enfermées, et que la plupart n'ont pas été testées.

Face à cette situation de danger et en l'absence de mesures prises pour permettre aux médiateurs interprètes de travailler dans des conditions de sécurité adaptées, les salarié-e-s exercent depuis mercredi 21 avril leur droit de retrait dans l'attente de prise en compte de leurs exigences en termes de conditions de travail.

Les salarié-e-s sont en attente de mesures prises par les autorités compétentes pour rétablir les conditions de sécurité et protéger tous les intervenants présents en zone d'attente et les personnes accueillies.

La CGT demande avec les salarié-e-s mobilisé-e-s :

- Le strict respect des protocoles sanitaires et le retour à la capacité maximale de 60 personnes retenues, soit une personne par chambre ; à charge pour les autorités de trouver d'autres lieux d'hébergement pour assurer des conditions appropriées ;
- L'aération des locaux et l'ouverture des fenêtres des bureaux des médiateurs interprètes ;
- L'orientation vers des lieux adaptés pour toute personne présentant des symptômes.

Il n'y a aucun filtre médical de sécurité entre les salarié-e-s et les voyageurs stoppés à la frontière puis acheminés en zone d'attente. La ZAPI n'est pas un lieu adapté pour recevoir et isoler des personnes contaminées par le virus. Les considérations sanitaires devraient pourtant passer avant les impératifs de contrôles des migrations !

La CGT rappelle que lors de la première vague, plusieurs salarié-e-s avaient contracté le Covid sur leur lieu de travail et demande que les nouveaux risques biologiques liés aux mouvements migratoires fassent l'objet d'une réévaluation de la fréquence et de la gravité de l'exposition des salarié-e-s intervenant en zone d'attente.